CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1066 **Valable du 26/04/2023 au 25/04/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/10/1992
Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Dénomination sociale : ETS MERLE

217 ROUTE DES CHAUFFEURS
38350 SUSVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE B 389 679 614

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 389 679 614 00054
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 26119

Assurance Responsabilité travaux :
GROUPAMA 40221559R0053/00

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
GROUPAMA 40221559R/0062

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 76 81 01 22 **Fax :**
Portable : 0679504150
Responsabilité légale : MERLE CHRISTINE CO-GÉRANTE
MERLE PIERRE CO-GÉRANT

Responsable Technique : MERLE CHRISTINE

Site internet : www.sarl-merle.com
E-mail : contact@sarl-merle.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	26	EFF3	2 913 730	CA6
Dans l'activité	9	EFF2	217 980	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 02/03/2026	26/04/2023	25/04/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 27/03/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR